



PLAN D'ACTION  
DEPARTEMENTAL  
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ANNEES 2008 à 2011

Septembre 2008

## Fonction et objectifs du PAD en EPS

Le plan d'action départemental constitue un contrat pluriannuel, élaboré pour optimiser les actions en faveur de l'EPS.

Il est le référentiel commun autour duquel les différents acteurs (formateurs, intervenants extérieurs, partenaires) orientent et coordonnent leurs actions en fonction de priorités liées aux conditions locales, aux objectifs départementaux et aux instructions nationales.

Les instructions officielles sur les nouveaux programmes rappellent la nécessité de travailler en réseau et de mobiliser les équipes d'enseignants autour d'une "organisation rigoureuse de l'année, et de chaque période d'apprentissage" afin de favoriser la continuité des apprentissages.

Le PAD induit un travail en équipe des conseillers et formateurs en EPS. Ceux-ci agissent en direction des enseignants en les aidant dans leur travail de conception et d'élaboration de projets pédagogiques en EPS intégrés aux projets d'école.

Ce document présente les objectifs principaux arrêtés par l'Inspecteur d'Académie pour dynamiser l'enseignement de l'EPS en Corse du Sud.

\* \* \*

OBJECTIF 1 :

Assurer et accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes

Chaque école doit construire une programmation qui définit le parcours d'apprentissage de l'élève en EPS sur l'ensemble de sa scolarité primaire.

Pour cela, l'équipe EPS 1 va concevoir un **document d'aide à la programmation** qui permettra de respecter les compétences visées au travers d'activités diversifiées et de respecter le volume horaire dévolu à l'EPS à savoir 108 heures annuelles du CP au CM2 (3 heures hebdomadaires sauf projet spécifique). Les programmes ne fixent pas de volume horaire contraignant pour l'école maternelle mais l'organisation du temps doit respecter les besoins et les rythmes biologiques des enfants.

Ce document sera intégré au projet d'école.

Voir annexe les nouveaux programmes

OBJECTIF 2 :

Développer des outils d'aide à la mise en œuvre de l'EPS

Depuis le mois de mars 2008, un blog EPS est disponible sur le site de l'Inspection Académique de Corse du Sud (IA2A).

L'équipe EPS1 mettra à disposition des écoles des **outils** d'aide qui peuvent être **des ressources documentaires, des informations actualisées, les dossiers pédagogiques élaborés dans le département ou des liens vers d'autres ressources.**

L'objectif est de créer un espace utile à la mise en œuvre des activités EPS.

OBJECTIF 3 :

Développer la formation des enseignants en EPS

Dans le cadre de la formation continue des enseignants du premier degré (PDF), l'équipe proposera des actions régulières destinées à renforcer les compétences dans les disciplines pratiquées à l'école. En priorité, des modules sur l'enseignement de la natation seront programmés chaque année dans le département. La Formation de personnes ressources est aussi prévu dans le plan départemental de Formation.

\* \* \*

|   |
|---|
| <b>OBJECTIF 4 :</b><br>Améliorer les relations avec les partenaires associatifs et développer la notion de<br>Co-intervention |
|---|

Dans le cadre des contrats éducatifs locaux, l'équipe EPS1 va créer un **outil d'aide à la conception de projets éducatifs** qui respectent les objectifs du dispositif comme améliorer la réussite des élèves ou encore permettre aux écoles de zones rurales d'accéder à certaines activités.

Ce document directement relié au projet d'école devra être validé par les Inspecteurs de l'Education Nationale.

De manière générale, les interventions se feront dans le cadre de conventions, signées entre les différents partenaires. (Tout intervenant extérieur à l'école devra être titulaire d'un diplôme d'état pour être agréé par l'Inspecteur d'Académie).

Dans le respect de la circulaire départementale d'octobre 2007, il convient de limiter les interventions extérieures au tiers de l'horaire effectif d'Education Physique et Sportive, pour la programmation d'une activité au cours de la semaine, du trimestre ou de l'année scolaire.

La présence d'un intervenant extérieur est obligatoire dans le cadre des activités à encadrement renforcé (voile, natation, escalade ...).

Au niveau du Cycle I, la participation d'un intervenant extérieur sera exceptionnelle. Elle est possible lors de l'enseignement de certaines activités aux Cycles II et III.

La sollicitation d'un intervenant extérieur doit être conditionnée au projet de classe ou d'école.

Enfin, la participation d'intervenants (titulaires d'un diplôme d'état) des fédérations du mouvement sportif se limitera strictement à ceux dont la fédération a formalisé un partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

**De futurs documents d'aide à la mise en œuvre de l'EPS accompagneront les projets qui nécessitent la présence d'un intervenant extérieur agréé.**

\* \* \*

|   |
|---|
| <b>OBJECTIF 5 :</b><br><b>Renforcer le partenariat avec l'USEP.</b> |
|---|

L'USEP est un partenaire privilégié de l'école pour réfléchir et organiser les prolongements de l'enseignement de l'EPS autour de manifestations sportives ou culturelles.

. Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Diffuser l'information sur ce qu'est l'USEP et ce qu'elle peut apporter aux écoles.
- Coordonner ses actions avec celles des circonscriptions.
- Agir pour augmenter le nombre de licenciés afin de renforcer l'apport singulier de l'USEP aux élèves.
- Informer systématiquement les enseignants sur l'USEP lors des stages de directeurs.
- Harmonisation des calendriers USEP et de ceux des circonscriptions (dates, types de rencontres...) : un document de synthèse sera établi chaque début d'année scolaire lors de la commission EPS1 de rentrée. Cette harmonisation aura également pour but de mieux déterminer les rencontres, en lien avec les programmations, utiles à la mise en œuvre de l'EPS à l'école.
- Permettre des Interventions de l'USEP en formation continue lors de stages à dominante EPS.
- Organiser ensemble et participer aux grandes manifestations départementales.
- Mettre en ligne régulièrement des ressources de l'association sur le site IA2A
- Lancer la campagne de création d'associations d'écoles USEP (les regroupements sont possibles) pour se mettre en règle avec les textes officiels.

\* \* \*

## Annexe

### **Les nouveaux programmes** (BO HS N°3 du 09 juin 2008)

#### **1 Ecole maternelle**

##### **AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS**

L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. Elles sont l'occasion d'explorer, de s'exprimer, d'agir dans des environnements familiers, puis, progressivement, plus inhabituels. Elles permettent de se situer dans l'espace.

L'enfant découvre les possibilités de son corps ; il apprend à agir en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés, et à fournir des efforts tout en modulant son énergie. Il exprime ce qu'il ressent, nomme les activités et les objets manipulés ou utilisés, dit ce qu'il a envie de faire.

Les enseignants veillent à proposer des situations et des activités renouvelées d'année en année, de complexité progressive ; ils s'attachent à ce que les enfants aient assez de pratique pour progresser et leur font prendre conscience des nouvelles possibilités acquises.

**Par la pratique d'activités physiques libres ou guidées** dans des milieux variés, les enfants développent leurs capacités motrices dans des déplacements (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...), des équilibres, des manipulations (agiter, tirer, pousser) ou des projections et réceptions d'objets (lancer, recevoir). Des jeux de balle, des jeux d'opposition, des jeux d'adresse viennent compléter ces activités. Les enfants coordonnent des actions et les enchaînent. Ils adaptent leur conduite motrice en vue de l'efficacité et de la précision du geste.

**Par la pratique d'activités qui comportent des règles**, ils développent leurs capacités d'adaptation et de coopération, ils comprennent et acceptent l'intérêt et les contraintes des situations collectives.

**Les activités d'expression à visée artistique** que sont les rondes, les jeux dansés, le mime, la danse permettent tout à la fois l'expression par un geste maîtrisé et le développement de l'imagination.

Grâce aux diverses activités, les enfants acquièrent **une image orientée de leur propre corps**. Ils distinguent ce qui est : devant, derrière, au-dessus, au-dessous, puis à droite et à gauche, loin et près. Ils apprennent à suivre des parcours élaborés par l'enseignant ou proposés par eux ; ils verbalisent et représentent ces déplacements.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés ;
- coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ; accepter les contraintes collectives ;
- s'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement ;
- se repérer et se déplacer dans l'espace ;
- décrire ou représenter un parcours simple.

## **2 Ecole élémentaire**

### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : PROGRAMMES CP- CE1

L'éducation physique vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.

La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.

#### **Réaliser une performance**

- Activités athlétiques : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une quinzaine mètres.

#### **Adapter ses déplacements à différents types de d'environnement**

- Activités d'escalade : grimper jusqu'à 3 m et redescendre (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.
- Activités de roule et glisse : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo.
- Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu.

#### **Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement**

- Jeux de lutte : agir sur son adversaire pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : faire quelques échanges.
- Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

#### **Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique**

- Danse : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions "acrobatiques" sur des engins variés (barres, plinths, poutres, gros tapis).

## **PREMIER PALIER POUR LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN : COMPÉTENCES ATTENDUES À LA FIN DU CE1**

### **Compétence 6 :**

#### **Les compétences sociales et civiques**

L'élève est capable de :

- reconnaître les emblèmes et les symboles de la République française ;
- respecter les autres et les règles de la vie collective ;
- pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant les règles ;
- appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe ;
- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication ;
- appeler les secours ; aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

### **Compétence 7 :**

#### **L'autonomie et l'initiative**

L'élève est capable de :

- écouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité ;
- échanger, questionner, justifier un point de vue ;
- travailler en groupe, s'engager dans un projet ;
- maîtriser quelques conduites motrices comme courir, sauter, lancer ;
- se représenter son environnement proche, s'y repérer, s'y déplacer de façon adaptée ;
- appliquer des règles élémentaires d'hygiène.

## **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : PROGRAMMES CE2 – CM1 – CM2**

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques.

Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

La pratique des activités est organisée sur les trois années du cycle en exploitant les ressources locales.

### **Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)**

- Activités athlétiques : courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

### **Adapter ses déplacements à différents types d'environnement**

- Activités d'escalade : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer.
- Activités de roule et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski.
- Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.

### **Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement**

- Jeux de lutte : amener son adversaire au sol pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : marquer des points dans un match à deux.
- Jeux sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

### **Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, Esthétique**

- Danse : construire à plusieurs une phrase dansée (chorégraphie de 5 éléments au moins) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments et pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments "acrobatiques" sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis).

## **DEUXIÈME PALIER POUR LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN : COMPÉTENCES ATTENDUES À LA FIN DU CM2**

### **Compétence 6 :**

#### **Les compétences sociales et civiques**

L'élève est capable de :

- reconnaître les symboles de l'Union européenne ;
- respecter les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons ;
- avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien ;
- respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives ;
- comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application ;
- prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue ;
- coopérer avec un ou plusieurs camarades ;
- faire quelques gestes de premier secours ;
- obtenir l'attestation de première éducation à la route ; savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

### **Compétence 7 :**

#### **L'autonomie et l'initiative**

L'élève est capable de :

- respecter des consignes simples en autonomie ;
- montrer une certaine persévérance dans toutes les activités ;
- commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples ;
- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif ;
- se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal ;
- se déplacer en s'adaptant à l'environnement ;
- réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation ;
- utiliser un plan ;
- soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc.).